

ACTE DE DEPOT
CESSION DE DROITS, ACTIONS ET
CREANCES

Par

Les Consorts DIAKHATE, NDIAYE, SARR, SAMB
et MBENGUE

Au profit de

« SOFICO » SA

Titre Foncier N°1.451/R

POUR EXPEDITION

OFFICE NOTARIAL MAITRE NDEYE LIKA BA
Sacré cœur VDN –villa 9436 BP 15895 Dakar (Sénégal) Tél :
+221 33 867 31 96 / 33 867 32 01 Fax : +221 33 86731 99

Email : mlikaba@orange.sn

1

ACTE DE DÉPÔT

CESSION DE DROITS, ACTIONS ET CREANCES

Par

Les Consorts DIAKHATE, NDIAYE, SARR, SAMB et MBENGUE

Au profit de

« SOFICO » SA

Titre Foncier N° 1.451/R

L'AN DEUX MILLE SEIZE,

LE *dix Sept Novembre*

PARDEVANT Maître Ndeye Lika BA, Notaire, Titulaire de la Charge de DAKAR XIX, acré Cœur III, VDN, Villa N° 9436, Soussignée;

A COMPARU-

Monsieur Seydou SARR, Administrateur de société, demeurant et domicilié à DAKAR (Sénégal), 12, Rue Amadou Assane Ndoye, Né à DAKAR (Sénégal), le vingt trois août mil neuf cent soixante dix, De Nationalité Sénégalaise, Marié sous le Régime Séparatiste Coutumier Musulman, Et titulaire de la Carte Nationale d'Identité N° 1 763 1990 12540, délivrée à DAKAR (Sénégal), le vingt sept décembre deux mille treize.

Agissant au nom et pour le compte et en qualité de porteur de pièce de :

La société dénommée « **SOCIETE FINANCIERE D'INTERMEDIATION ET DE COMMERCE** » en abrégé « **SOFICO SA** », Société Anonyme avec Administrateur Général, au capital de **SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS CFA (60.000.000 F CFA)**, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Dakar sous le n° **SN DKR-2012-B-13913**, dont le siège social est sis à DAKAR (Sénégal), 50 Rue Amadou Assane NDOYE.

Lequel, ès qualité, s'est présenté devant le notaire soussigné et l'a requis par ces présentes de classer au rang des minutes de son étude, à la date de ce jour, pour en assurer la conservation et pour qu'il en soit délivré tous extraits et expéditions que besoin sera, quand et à qui il appartiendra :

Un exemplaire original d'un acte de cession de droits, actions et créances, sous seing privée portant sur l'intégralité du **Titre Foncier N° 1.451/R**, d'une superficie de **DEUX CENT CINQUANTE HUIT HECTARES (258 HA)** par les **Consorts DIAKHATE, NDIAYE, SARR, SAMB et MBENGUE** au profit de la Société dénommée « **SOCIETE FINANCIERE D'INTERMEDIATION ET DE COMMERCE** » en abrégé « **SOFICO SA** », signé le dix juin seize deux mille seize et enregistré au Bureau de Recouvrement de Rufisque, le deux novembre deux mille seize, Bordereau n° 466 - Volume IV - Folio n° 47 - Case 3433 -aux droits de **VINGT CINQ MILLIONS DE FRANCS CFA (25.000.000 FRS CFA)**.

Laquelle pièce contenue en **deux (02) pages**, enregistrée, va demeurer ci-jointe et annexée après mention.

Il reconnaît que les signatures figurant sur ledit acte émanent bien d'eux même savoir les **Consorts DIAKHATE, NDIAYE, SARR, SAMB et MBENGUE** et la Société dénommée « **SOCIETE FINANCIERE D'INTERMEDIATION ET DE COMMERCE** » en abrégé « **SOFICO SA** », voulant et entendant que cette reconnaissance d'écritures et de signatures confère à cette pièce le caractère d'authenticité comme si elle avait été reçue par un Notaire.

B

SA

Approuvé au présent acte
..... l.n. r.les
..... r.veis
..... blanc barré
..... mots rayés n.les
..... chiffres rayés n.les
..... Mots rayés n.les

RECONNAISSANCE D'ECRITURES ET DE SIGNATURES

Le comparant déclare et reconnait en outre que les paraphes et signatures figurant sur ledit acte émane bien des personnes qui y sont nommées, voulant et entendant du seul effet de cette déclaration, lui conférer le caractère de l'authenticité comme si ledit acte avait été initialement reçu selon cette forme.

DONT ACTESUR DEUX (02) PAGES

Fait et passé à DAKAR (Sénégal)

En l'Étude du Notaire soussigné

Les jour, mois et an que dessus,

Et, après lecture faite, le comparant a signé avec le Notaire soussigné.

B


Cafico SA
Seydou SARR
L'Administrateur Général

DROITS D'ENREGISTREMENT SUR ETAT
MONTANT 5000 FRANCS CFA
NUMERO DE SERIE 031
Article 467 du CGI

Lika

Lika

Me Ndèye Lika BA



ACTE DE CESSIION DE DROITS, ACTIONS ET CREANCES PORTANT SUR LE TITRE FONCIER N° 1451/R

PAR LE PRESENT,

Les titulaires des droits, actions et créances portant sur le titre foncier n° 1451/R et lesquels sont identifiés et expressément nommés de manière certifiée par acte en date du 02 Juillet 2014 délivré par le Conservateur de la Propriété et des droits Fonciers au bureau de RUFISQUE

EN CEDANT L'INTEGRALITE

A la société anonyme dite **SOFICO SA**, représentée par son Directeur Général, le sieur Seydou SARR lequel a ses bureaux sis au n° 19 rue Carnot X Mass **DIOKHANE** à Dakar

LADITE CESSIION EST FAITE EN L'ETAT

Desdits droits, actions et créances tels qu'ils s'étendent, se poursuivent et se comportent avec toutes les circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve et sans garantie pour raison de bon ou mauvais état ou pour raison de servitudes, droits ou occupation actuels occultes, apparents ou révélés après coup et portant sur le TF n° 1451/R sauf au cessionnaire de s'en défendre et de profiter en retour des retombées et, en tout cas, le tout à ses risques périls sans recours contre les cédants.

EN CONTREPARTIE DE LADITE CESSIION

Le cessionnaire versera aux ayants droits du TF 1451/R d'une contenance de 258 HA et entre les mains de leurs mandataires, la somme de l'offre faite par la société **SOFICO SA** qui s'élève à 2.500.000.000 FCFA (Deux milliards cinq cent millions de Francs CFA). Les frais d'honoraires de Maître Massata MBAYE s'élevant à la somme de 300.000.000 FCFA (Trois cent millions de Francs CFA) sont à la charge de la société **SOFICO SA** ainsi que les frais relatifs à 20.000.000 FCFA constituant la 1^{ère} partie des commissions et la 2^e partie des commissions à verser à M. Seydina Issa Laye **NIANG** s'élevant à la somme de 30.000.000 FCFA (Trente millions de Francs CFA) et tous autres frais liés à cette transaction.

Le versement précité entraîne subrogation de la société **SOFICO SA** dans tous les droits, actions et créances portant sur le titre foncier 1451/R sans, à son encontre, aucun recours des cédants ou de leurs mandataires; ces derniers s'étant, sous leur propre responsabilité, auto désignés ci-dessous:

ONT SIGNE:

M. Yeri **DIAKHATE** CNI: 1770 1937 00842 es-qualité de mandataire de la famille **Dumy NDOYE**

M. Saliou **NDIAYE** CNI: 1770 1958 00233 es-qualité de mandataire de la famille **Fatoumata NDOYE**

M. Mass **SENE** Gningue **SARR** CNI: 1770 1959 00347 es-qualité de mandataire de la famille **Ndiaga NDOYE** (Marième **MBENGUE**)

M. Abdou **MBENGUE** CNI: 1770 1959 00347 es-qualité de mandataire de la famille **Ndiaga NDOYE**



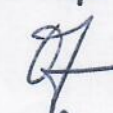
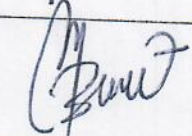
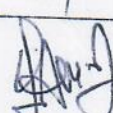

Enregistré au Centre des Grandes Entreprises
Bordereau N° 466 / 47
ID 2016
VE
RECU
LE CHEF DU BUREAU

Centre des Grandes Entreprises
RUFISQUE
Le Chef du Bureau
Yama Kouyaté **DIABY**

J
of
31
of

Y/2
of
M. SARR

FEUILLE DE PRESENCE REUNION DU 10/06/2016
RACHAT DE CREANCES TF N° 1451/R
LIEU : SIEGE SOFICO SA

PRENOMS	NOM	STATUT	EMARGEMENT
eydou	SARR	Directeur Général SOFICO SA	
I. Yéri	DIAKHATE	Mandataire famille Oumou NDOYE	
aliou	NDIAYE	Mandataire famille Fatoumata NDOYE	
Iass Sène G.	SARR	Mandataire famille Ndiaga NDOYE	
ou	SAMB	Mandataire famille Binta Ndoye	
Iame Abdou	MBENGUE	Mandataire famille Ousmane MBENGUE	

5.000
 Enregistré au BRCE (Dakar)
 Bordereau n° 466
 Vol. IV P° 47
 Regu CINQ MILLE FGPA
 Le 10/06/2016

